



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

UN LIBRARY

MAR 9 1983

S/15637  
7 mars 1983  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

UN/SA COLLECTION

LETTRE DATEE DU 7 MARS 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA JAMAHIRIYA ARABE  
LIBYENNE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Me référant à la lettre datée du 28 février 1983 (S/15629) adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Egypte auprès de l'Organisation des Nations Unies, je tiens à vous signaler ce qui suit :

1. Il est dit dans le message de l'Egypte que des avions AWACS ont été envoyés en Egypte dans le cadre de la formation des forces égyptiennes, alors que le Président américain Reagan a affirmé, lors de sa conférence de presse du 16 février 1983, que les avions AWACS avaient été envoyés en Egypte dans le cadre des manoeuvres conjointes, d'où il ressort que ce qui est indiqué dans la lettre de l'Egypte est inexact.

2. Il est dit dans le message de l'Egypte que le Gouvernement soudanais a signalé des mouvements de troupes libyennes alors que, dans l'édition du 18 février 1983 du journal Christian Science Monitor, il est rapporté que des responsables égyptiens ont déclaré n'avoir pas connaissance de concentrations de troupes libyennes dirigées contre le Soudan. De même, le Ministre égyptien de la défense a dit ne voir aucun danger imminent d'une agression étrangère contre le Soudan (New York Times du 23 février 1983).

3. Le message de l'Egypte se contredit lui-même lorsqu'il indique que l'Egypte a chargé les avions américains de vols de reconnaissance au-dessus de la frontière soudano-libyenne, comme si ces avions faisaient partie de l'armée de l'air égyptienne, fait qui souligne la participation de l'Egypte à des opérations militaires hostiles entreprise avec un Etat étranger contre la Jamahiriya arabe libyenne.

4. Dans son message, l'Egypte dit qu'elle a accédé à la demande du Soudan en application du Traité de défense commune, et ce en dépêchant des avions américains envoyés en Egypte pour la formation, à moins que les Etats-Unis ne soient partie au Traité de défense entre l'Egypte et le Soudan, ce qu'indiquerait la lettre de l'Egypte.

Tout en réaffirmant le caractère erroné de tout ce qui figure dans le message de l'Egypte et la participation de cette dernière à des opérations hostiles menées avec une grande puissance contre un pays voisin, je tiens à insister sur ce qui suit :

a) Il n'y a eu ni concentration ni mouvement de forces libyennes contre le Soudan ou tout autre pays;

b) Al-Kufrah fait partie du territoire de la Jamahiriya et, bien que cette dernière puisse, de plein droit, entreprendre tout mouvement de ses forces à l'intérieur de ses frontières, aucune opération de ce type n'a eu lieu dans cette région à l'époque mentionnée;

c) Dans son message, l'Egypte insiste sur le fait qu'elle continuera, à l'avenir, de demander la présence militaire étrangère représentée par les avions AWACS. Cela constitue une menace contre la paix et la sécurité dans la région, et le Gouvernement égyptien en portera l'entière responsabilité;

d) La participation de l'Egypte à des opérations hostiles contre la Jamahiriya arabe libyenne avec une des parties aux accords de Camp David souligne le caractère agressif des parties à cet accord à l'égard de la Libye et de la nation arabe;

e) Le fait que l'Egypte participe avec une grande puissance et s'allie avec cette dernière contre un Etat non aligné et que le Gouvernement égyptien accorde à cette puissance un appui et des facilités est en contradiction avec les principes et les buts du Mouvement des pays non alignés;

f) Tout en réaffirmant sa volonté de paix et son désir d'établir des relations de bon voisinage avec ses voisins et de ne pas s'ingérer dans leurs affaires intérieures, la Jamahiriya arabe libyenne insiste sur son droit plein et entier à la légitime défense.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Ali Abdessalam TRIKI

-----